



Tribune libre

Expression de l'opposition

La Tribune Libre est un espace réservé à l'expression de l'opposition selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et soumis au respect de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse dans sa version consolidée du 19 novembre 2008. Les modalités d'attribution de cet espace sont fixées par le règlement intérieur approuvé par le conseil municipal le 1^{er} octobre 2020. La répartition de cet espace d'expression politique est faite à la proportionnelle du nombre de conseillers municipaux d'opposition, soit 150 signes par élu. Ainsi, le groupe « Territoires et Moissac Solidaires », composé de six conseillers municipaux, dispose d'un espace de 900 signes.

NB : la rédaction précise que la tribune est publiée telle qu'elle nous a été transmise.

Se déplacer devient de plus en plus cher et dans les mois et les années à venir cela ne fera qu'empirer. En outre nous savons que si nous voulons préserver l'avenir de nos enfants, nos modes de vies devront changer et que nos trajets non essentiels devront se réduire. La mobilité est aujourd'hui un sujet majeur pour tous et à tous les niveaux.

Dans une commune comme Moissac, de nombreux trajets de moins de 5 km sont effectués en voiture (60% en France), il est donc urgent d'aménager la ville en mettant en place des pistes cyclables sécurisées et des transports à la demande pour nos aînés. Ces modes de déplacement contribueront à préserver la planète, nous feront faire des économies et amélioreront notre santé. De trop nombreuses routes sont refaites sans la moindre piste cyclable alors qu'il est de la responsabilité de tous les acteurs publics de se préparer aux évolutions inéluctables.

territoires-et-moissac.fr